

**RAPPORT DE L'ATELIER SUR LA GESTION DES
HEURES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES
INSTITUTIONS PUBLIQUES D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

Kabala, du 17 au 21 mai 2021



Dates de l'atelier	Du lundi 17 au vendredi 21 mai 2021
Lieu de l'atelier	Salle de conférence du rectorat de l'ULSHB (Kabala)
Ordre du jour	Réflexion sur la gestion des heures supplémentaires dans les institutions d'enseignement supérieur publiques
Président de Séance	Dr Haby SANOU, SG-MESRS
Rapporteurs	Adama TRAORE, Moussa TAMBOURA, Soumaïla Albert MALLE

I. CONTEXTE

La question des heures supplémentaires constitue un enjeu majeur dans le cadre du développement de l'enseignement supérieur au Mali.

En effet, les heures supplémentaires sont constituées des heures d'enseignement effectuées par les enseignants permanents (Assistants, Maîtres Assistants, Maîtres de Conférences, Professeurs) en plus de leurs heures statutaires et des heures effectuées par les services d'enseignants vacataires. Elles restent tributaires de plusieurs facteurs, notamment l'organisation des enseignements, l'utilisation des enseignants et des locaux.

Les constats des différentes études et le volume de l'enveloppe des heures supplémentaires indiquent une pression financière de plus en plus considérable. Des mécanismes endogènes doivent être instaurés, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, afin d'optimiser la gestion des heures supplémentaires en réduisant l'enveloppe financière dédiée tout en permettant aux IES d'offrir des formations de qualité aux étudiants et garantir de meilleures conditions de travail aux enseignants-chercheurs. C'est dans ce contexte qu'il a été organisé un atelier de réflexion sur la gestion des heures supplémentaires dans les institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali.

L'atelier s'est tenu dans la salle de conférence du rectorat de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, sise à Kabala. Il a vu la participation :

- de la Secrétaire Générale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- du Chef de Cabinet et plusieurs membres du cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- du Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- de la Directrice Générale Adjointe de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- du Directeur Exécutif de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (AMAQ-SUP) ;
- des Recteurs des universités publiques du Mali,
- des Directeurs généraux des grandes écoles et des instituts ;
- des Représentants des syndicats (SNESUP, SNEC) ;
- du Coordinateur et quelques membres de l'Unité de Gestion du PADES ;
- des Représentants des Doyens de facultés, des Chefs de Départements d'Enseignement et de Recherche (DER) et de trois Chefs de Services du Patrimoine des institutions publiques d'enseignement supérieur (IES).

Cf. Liste des participants en annexe.

II. DEROULEMENT

Les travaux de l'atelier se sont déroulés sur la base des termes de références qui précisent les attentes du département à l'issue des travaux. Les discussions ont été menées dans le but d'une meilleure prise en compte des préoccupations de l'ensemble des parties prenantes.

L'atelier s'est déroulé en cinq (05) jours et a été marqué par trois temps majeurs :

- La séance d'ouverture pendant laquelle la méthodologie et les résultats attendus ont été clarifiés par deux présentations ;
- Les travaux dans les sous-commissions constituées pour la circonstance ;

- La séance plénière, marquée par la mise en commun des productions des sous-commissions en vue de l'élaboration du rapport final assorti de recommandations.

Des sous-commissions thématiques ont été constituées pour approfondir les discussions en vue de proposer les meilleures options pour la gestion des heures supplémentaires. Chaque sous-commission a travaillé sur des termes de références spécifiques précisant les attentes.

- Sous-commission n°1 : **Méthodes de comptabilisation et de prise en charge des HS ;**
- Sous-commission n° 2 : **Cadre de gestion des enseignants permanents et de suivi de l'effectivité des cours ;**
- Sous-commission n° 3 : **Mécanisme efficace de gestion des locaux.**

Le rapport présente la synthèse des débats des sous-commissions assortie de recommandations pour une meilleure gestion de la question des heures supplémentaires.

2.1. Méthodes de comptabilisation et de prise en charge des HS

La problématique de l'exécution correcte des enseignements dans le cadre du système LMD est une question de taille. Elle a une influence notoire sur les heures supplémentaires.

Le non-respect de volume horaire consigné dans les maquettes pédagogiques constitue une des sources d'augmentation ou de diminution du volume horaire des heures supplémentaires. Ainsi, des séries de constats révèlent que :

- tous les enseignements prévus ne peuvent avoir lieu au regard de l'enveloppe budgétaire allouée ;
- des unités d'enseignements (UE) sont exécutées sans être dans les maquettes ;
- les UE libres, qui doivent faire l'objet de cours transversaux, sont-elles dispensées selon les mêmes modalités que les autres UE.

Aussi, la taille des groupes pédagogiques est également une problématique. Faute de mesures ou de normes de références dans la définition de la taille des groupes pour les Cours magistraux (CM), les Travaux Dirigés (TD) et les Travaux Pratiques (TP), on constate une multiplication injustifiée des groupes pédagogiques dans certaines IES.

Ces pratiques ne favorisent pas une réduction du volume des heures supplémentaires.

L'Objectif général pour cette sous-commission était de proposer des pistes d'harmonisation des méthodes de comptabilisation et de prise en charge des heures supplémentaires. Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- Clarifier ou redéfinir la méthode de comptabilisation des heures supplémentaires ;
- Définir un mécanisme efficace de prise en charge des heures supplémentaires.

La méthodologie de travail du groupe a été de discuter de chaque point par :

- l'exposé des pratiques en cours dans les IES ou structure ;
- l'identification des difficultés rencontrées dans les pratiques en cours ;
- la proposition de solutions pour chaque point.

Dans les IES, il ressort des débats les pratiques suivantes :

- les heures de cours sont définies et programmées sur la base des UE et les volumes horaires déterminés dans les maquettes pédagogiques habilitées ;
- le contrôle de l'effectivité des cours se fait avec les cahiers de texte, les fiches d'émargement ou/et le registre de présence ;

- les heures supplémentaires sont dégagées en faisant la différence entre les heures effectuées et le service statutaire pour les enseignants permanents et à un décompte des heures effectuées pour les vacataires.

Les difficultés suivantes sont observées :

- des failles dans la bonne tenue du cahier de texte pour diverses raisons (absence des responsables de classe, oubli de signature des enseignants et éparpillement des sites d'enseignement) ;
- des rabaissements du volume horaire d'enseignement à effectuer en raison de l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire ;
- des soucis de prise en charge des heures d'encadrement des mémoires et thèses effectuées par des retraités et les professionnels ;
- le manque de texte définissant les différentes décharges.

A la lumière de ce qui précède, la sous-commission recommande :

Pour la comptabilisation des heures supplémentaires :

- respecter le volume horaire consigné dans les maquettes pédagogiques ;
- instaurer un mécanisme efficace de vérification de l'effectivité des cours ;
- instaurer des fiches individuelles de suivi de l'effectivité des cours ;
- évaluer le volume horaire des heures supplémentaires avant le démarrage des cours ;
- instaurer l'utilisation de la base de données des IES initiée par le PADES comme outil de programmation, d'évaluation et de vérification des heures supplémentaires ;
- élaborer des plans de cours (syllabus) ;
- demander une autorisation du volume horaire global d'heures supplémentaires en début d'année ;
- demander au MEF d'allouer les enveloppes en fonction des besoins identifiés à partir de la base de données des IES ;
- instaurer un dialogue franc entre les départements de l'Enseignement supérieur et de l'économie et des finances ;
- réviser les textes des IES pour la mutualisation des enseignants permanents au sein d'une même IES ;
- réviser les textes des IES pour préciser les bénéficiaires de décharges ;
- clarifier les activités d'encadrement de fin de cycle qui sont prises en charge dans les indemnités d'encadrement payées avec le salaire ;
- suspendre le traitement salarial des abandons de poste et procéder à leur licenciement ;
- signer des contrats avec les vacataires.

Pour les mécanismes efficaces de prise en charge des Heures Supplémentaires :

- inscrire les étudiants en fonction des capacités d'accueil et d'encadrement des structures ;
- recruter les enseignants en fonction des besoins des IES ;
- augmenter les frais d'inscription ;
- utiliser les ressources propres dans le paiement des heures supplémentaires,

- octroyer des bourses d'études de masters aux meilleurs étudiants en vue de renforcer le corps professoral ;
- instaurer le paiement de frais pédagogiques, mêmes modérés ;
- optimiser le nombre de cours communs ;
- mutualiser les ressources financières des IES ;
- apurer les arriérés d'heures supplémentaires ;
- continuer l'expérience du TOKTEN.

2.2. Cadre de gestion des enseignants permanents et de suivi de l'effectivité des cours

L'enseignement est dispensé dans les IES par les enseignants-chercheurs permanents et les vacataires. Les vacataires sont rémunérés sur la base des heures d'enseignement effectuées. Les heures supplémentaires sont constituées des heures de vacation et des heures d'enseignement effectuées au-delà du service statutaire des enseignants-chercheurs permanents.

Dans le découpage du volume horaire des enseignements, la question du travail personnel de l'étudiant constitue une problématique à laquelle une réponse adéquate doit être apportée. De même, la répartition des heures d'enseignement entre les enseignants permanents, en fonction de leur grade, est également un constat alarmant dans les IES.

L'objectif général du travail de la sous-commission 2 était de mettre à la disposition des IES les moyens de rationalisation et de suivi de l'effectivité des heures d'enseignement. Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- Mettre en place un cadre de gestion cohérente des heures d'enseignement ;
- Rationaliser la distribution des heures supplémentaires ;
- Mettre en place un dispositif de suivi de l'effectivité des heures d'enseignement.

Les Responsables des IES ont partagé les expériences respectives de leurs institutions en matière de gestion des enseignants. Les différentes interventions ont largement abordé les difficultés relatives au travail personnel de l'étudiant (TPE), qui constitue un des principaux éléments de constitution des heures supplémentaires.

Il ressort des interventions des Responsables des IES une grande disparité de pratiques en matière de gestion des heures supplémentaires.

Des points importants comme l'examen du statut des enseignants-chercheurs, la comptabilisation des heures dues des chercheurs, notamment leur intervention dans les enseignements, la problématique des décharges administratives, etc., ont fait l'objet de grands débats.

A la fin des travaux, les recommandations suivantes ont été émises :

Pour la gestion cohérente des heures d'enseignement

- Répertorier l'ensemble des personnes hiérarchisées (Directeurs de recherche, Maîtres de Recherche, Attachés de Recherche, Chargés de Recherche, Assistants) et exiger qu'elles assurent les heures d'enseignement dues dans les IES ;
- Appliquer rigoureusement les textes relatifs aux congés de formation pour les assistants et préciser les modalités du détachement et des décharges administratives dans les textes des IES ;

- Se référer toujours aux textes existants relatifs à la gestion des doctorants bénéficiant du PFF, l'ordonnance 2017-036/P-RM du 27 septembre 2017 et son décret d'application ;
- Elaborer une convention pour donner une base juridique à la situation des doctorants non bénéficiaires du PFF auxquels des enseignements sont attribués ;
- Informatiser et automatiser le système de gestion des ressources humaines, notamment pour les enseignants-chercheurs.

Pour la rationalisation des heures supplémentaires

- Mettre en place des équipes pédagogiques autour des unités d'enseignement (UE) ou s'assurer de leur effectivité (opérationnaliser le dispositif existant au niveau des maquettes pédagogiques) ;
- Activer le dispositif de l'Éméritat pour permettre de solliciter les services des professeurs retraités dans le respect des règles d'éthique et de déontologie ;
- Mettre en place un mécanisme transparent de répartition des heures d'enseignement en tenant compte de l'harmonisation du principe de 26 heures hebdomadaire maximum pour les permanents en fixant le plafond de l'intervention des vacataires à 10 heures (une dérogation peut être envisagée pour les IES qui utilisent beaucoup de vacataires ou pour les formations spécialisées) ;
- Procéder au recrutement d'enseignants-chercheurs à un rythme régulier en tenant compte des besoins exprimés par les IES ;
- Préciser une taille minimale de groupe pédagogique en fonction du type d'enseignement et de la discipline ;
- Appliquer de façon plus rigoureuse les textes en matière de réaffectation des enseignants-chercheurs (dans le respect de l'avis favorable des responsables des IES).

Pour le dispositif de l'effectivité des heures d'enseignement

- Opérationnaliser les cellules internes d'assurance qualité (CIAQ) et leur attribuer, entre autres missions, le rôle d'appui aux DER dans le contrôle de conformité des enseignements en tenant compte des volumes horaires prévus dans les maquettes pédagogiques pour les formations habilitées ;
- Exiger, dans toutes les IES, la tenue régulière des cahiers de textes et en confier la circulation à des personnes autres que les étudiants (les cahiers de textes doivent pouvoir indiquer la progression du respect des syllabus) ;
- Déployer et exploiter, dans toutes les IES, la base de données relative à la gestion des heures supplémentaires en vue d'une gestion rigoureuse de la mobilité des enseignants permanents ;
- Informatiser la gestion des emplois du temps pour optimiser l'effectivité des enseignements ;
- Finaliser et diffuser la charte d'éthique et de déontologie des enseignants-chercheurs ;
- Dispenser les UE libres en cours communs au sein d'un même DER et/ou entre les DER.

2.3. Mécanisme efficace de gestion des locaux

Le déficit de locaux au niveau des IES constitue une source majeure de l'accroissement du volume horaire des heures supplémentaires. Cette insuffisance est aggravée par l'augmentation, d'année en année, des effectifs étudiants. A cela s'ajoute des soucis de gestion (manque d'entretien, mauvaise planification de l'utilisation) des locaux existants.

Les termes de référence de la sous-commission 3 assignent les objectifs suivants :

Objectif général : **gérer au mieux les locaux des IES afin de tirer le maximum de profit.**

Les objectifs spécifiques déclinés étaient de :

- ✓ dresser la liste des locaux par IES ;
- ✓ proposer une stratégie de gestion des locaux à court et à long terme.

Il ressort des débats que la gestion des locaux ne peut être réglée à court terme. Elle doit s'étendre dans la durée.

En ce qui concerne le premier objectif relatif à la liste des locaux et leur utilisation, la sous-commission propose de se référer aux rapports des études réalisées par le MESRS avec le soutien financier du PADES :

- **Enseignement supérieur malien : une analyse des heures supplémentaires dans les établissements publics, juin 2020.**
- **Analyse prospective de l'enseignement supérieur : Etat des lieux, avril 2021.**

Il est utile de souligner que la sous-commission n'était pas en mesure d'établir la liste des locaux faute de données fiables. Certaines IES n'ont pas fourni toutes les informations concernant l'inventaire des locaux. Les quelques données fournies, en majorité, ne sont pas exploitables.

S'agissant du second objectif spécifique, relatif à la stratégie de gestion des locaux à court et à long termes, la sous-commission a proposé 5 étapes soutenues par des actions et a fait des recommandations.

A court terme :

- Elaborer le répertoire des locaux (identifier l'ensemble des locaux et faire une classification selon le modèle de la base de données issues des travaux de prospective) ;
- Instaurer un système de gestion concertée des emplois du temps par la mise en place de commission dans les facultés, instituts et grandes écoles (vice-doyens, DGA/DE, Chefs de département) et, dans les universités (Vice-recteurs, Vice-doyens, DGA)
- Mettre en place un mécanisme de mutualisation des locaux à travers un logiciel de gestion permettant une utilisation optimale des locaux disponibles ;
- Effectuer un suivi et une évaluation permanents du mécanisme de mutualisation des locaux avec une estimation des besoins nouveaux en locaux ;
- Accélérer la création de l'université virtuelle du Mali ;
- Développer les cours en ligne ;
- Accélérer le processus d'interconnexion des IES ;
- Faire déguerpir les occupants des domaines fonciers du MESRS ;
- Sécuriser les domaines fonciers du MESRS ;
- Procéder à la clôture des domaines fonciers du MESRS ;

A long terme :

- Initier, en collaboration avec le ministère des finances, un plan massif d'investissements et de réalisation d'infrastructures modernes
- Poursuivre la création des universités régionales ;
- Prioriser dans les futurs projets de construction, les structures qui n'ont pas de locaux propres ;

Conclusion :

A la suite des cinq jours de travaux, il est important de noter que la diversité des participants ainsi que leur implication effective aux débats ont permis d'élucider la question des heures supplémentaires et d'avoir une compréhension partagée des mécanismes internes et institutionnels permettant une meilleure gestion des heures d'enseignement dans les IES. Les échanges ont également permis de faire des recommandations pertinentes visant à mettre en place un mécanisme cohérent, qui garantisse l'efficacité dans la gestion des heures supplémentaires.

Dans cette dynamique, il devient urgent et indispensable de prendre les mesures réglementaires appropriées pour la mise en œuvre et le suivi des recommandations issues de l'atelier.

Bamako, le 21 mai 2021

L'atelier

Annexes

Liste des participants :

1. Haby SANOU, Secrétaire Générale, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
2. Abdoulaye MAGASSOUBA, Chef de Cabinet MESRS
3. Amadou OUANE, Conseiller Technique MESRS
4. Aliou MANGARA, DFM/MESRS
5. Esaii DAOU, Recteur Université de Ségou
6. Brahima B. TRAORE, ISA/USTTB
7. Mme MAIGA Aïssata NIARE, Cabinet MESRS
8. Mamoutou N'DIAYE, USJPB
9. Oumar TRAORE, USTTB
10. Sambou KANOUTE, ULSHB
11. Souleymane MAKADJI, Université de Ségou
12. Adama TRAORE, PADES
13. Abdel kader KEÏTA, Directeur Exécutif AMAQ-SUP
14. Ouaténi DIALLO, Recteur USTTB
15. Douga NASSOKO, Directeur Général ENSUP
16. Djibrilla A CISSE, Chef de DER ENSUP
17. Mahamadou DIAKITE, Vice-recteur USTTB
18. Ousmane GUINDO, Conseiller Technique MESRS
19. Moussa SANGARE, Représentant CEN-SNESUP
20. Fanta Ndiaye SYLLA, Conseiller Technique MESRS
21. Mahamoudou COUMARE, Conseiller Technique MESRS
22. Cheickna DAOU, Chef de DER ISA/USTTB
23. Ahmadou DIYA, Chef de DER INFTS
24. Ahmadou Abdoulaye DICKO, Directeur Général INFTS
25. Idrissa Soïba TRAORE, Recteur ULSHB
26. Fodé TANDJIGORA, Chef de DER ULSHB
27. Brahima B TRAORE, Directeur Général Adjoint, ISA/USTTB
28. Nah TRAORE, Directrice Générale Adjointe de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
29. Hama SANGALABA, Directeur des Etudes IHERI-ABT
30. Boubacar dit Bassaro TOURE, Chef de DER IHERI-ABT
31. Oumar BOLY, Chef de DER IZSEJB
32. Sidi Mohamed KANTE, DGB, Représentant du MEF
33. El Hadji Ousmane BORE, Chef de DER USSGB
34. Mahamadou TOURE, Chef de DER IUG/USSGB
35. Demba COULIBALY, Directeur des Etudes IUG/USSGB
36. Alou Ag AGOUZOOM, Directeur Général Adjoint IPU
37. Abdoul Karim DOUMBIA, Directeur Exécutif Adjoint AMAQ-SUP
38. Issiaka TRAORE, Chef de DER ISA/USTTB
39. Jean-Noël KEÏTA, Chef de DER Université de Ségou
40. Abdoulaye SAMAKE, Chef de DER ENETP
41. Salif BAH, Vice-recteur USSGB

42. Mamadou Sanata DIARRA, Directeur Général ENI-ABT
43. Hawa COULIBALY, Cabinet MESRS
44. Romaine DIARRA, Cabinet MESRS
45. Bouréma KANSAYE, Vice-recteur USJPB
46. Alassane DIAKITE, Directeur Général ESJSC
47. Bréhima N. CAMARA, Directeur des Etudes ESJSC
48. Boubacar O. TOURE, Chef de DER INJS
49. Cheick KONATE, Directeur Général INJS
50. Abou TRAORE, Doyen FAMA/Université de Ségou
51. Hamadoun BOKO, Chef de DER ENI-ABT
52. Yacouba DAOU, Directeur des Etudes ENETP
53. Moussa TAMBOURA, PADES
54. Soumaïla Albert MALLE, PADES
55. Lassine SOUMANO, Directeur Général IPR/IFRA
56. Bréhima TOUNKARA, Directeur Général IPU
57. Abdoul Kadri Idrissa MAÏGA, Directeur Général IZSEJB
58. Fodié TANDJIGORA, Chef de DER ULSHB
59. Mohamed MINKAÏLOU, Doyen FLSL/ULSHB
60. Drissa KANTAO, Chargé de Communication MESRS
61. Yacouba KONE, Vice-doyen FDPU/USJPB
62. Elizabeth DIASSANA, RAF/PADES
63. Mohamed Lamine DIAWARA, Comptable PADES
64. Moussa YARE, SPM/PADES
65. Mohamed KONE, A-SPM/PADES

Termes de références de l'atelier

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

TERMES DE REFERENCE GESTION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DANS LES IES PUBLIQUES

I. Contexte et justification

Les heures supplémentaires constituent aujourd'hui un problème récurrent au sein des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) publiques. Elles sont constituées des heures d'enseignement effectuées par les enseignants permanents (Assistant, Maître Assistant, Maître de Conférences, Professeur) en plus de leurs heures statutaires et les heures effectuées par les vacataires.

Les heures supplémentaires restent tributaires de plusieurs facteurs, notamment l'organisation des enseignements, l'utilisation des enseignants et des locaux.

Il est important de signaler que les unités d'enseignement posent quelques difficultés du point de vue de leur adéquation avec les maquettes pédagogiques du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Ainsi, des séries de constats révèlent que tous les enseignements prévus ne peuvent avoir lieu. En revanche, des unités d'enseignements (UE) sont exécutées sans être dans la maquette. Aussi, les UE libres, qui doivent faire l'objet de cours transversaux, sont dispensées selon les mêmes modalités que les autres. Cela ne permet pas de réduire le nombre d'heures à rémunérer.

La taille des groupes pédagogiques est aussi une problématique, faute de mesures ou de normes de références dans la définition des Cours magistraux (CM), Travaux dirigés (TD) et les Travaux pratiques (TP). Il n'y a pas de règle standard. Chaque IES semble avoir ses principes qui sont appliqués souvent à l'aune de la disponibilité des locaux.

Un autre élément non moins important qui pourrait amener à poser en filigrane la question des heures supplémentaires est la mise en ligne des cours. Considérée désormais comme une exigence, elle doit permettre aux IES de trouver des moyens pour faire face à l'absence d'alternatives au-delà des cours en présentiel et trouver un accord avec les structures financières pour minimiser les coûts financiers des heures supplémentaires.

Enfin, l'importance des heures supplémentaires dans la quasi-totalité des IES/structures n'est plus à démontrer. Selon une étude menée par le PADES au sein de 16 des 19 structures concernées, elles représentent en moyenne 76 % des heures totales d'enseignement recensées : 640 000 sur près de 850 000 heures d'enseignement. En outre, les heures supplémentaires représentent entre 55 % et 97 % des heures d'enseignement recensées dans les 19 structures¹.

¹ S. Cuenin & M. Tamboura, Enseignement supérieur malien : une analyse des heures supplémentaires dans les établissements publics, MESRS - PADES, juin 2020, p. 11-12.

Ces constats montrent l'importance des heures supplémentaires dans les budgets des IES. Pour faire face à cette situation, la Direction Générale du Budget détermine un montant qui est alloué à chaque IES. Malheureusement, ce montant ne tient pas compte des besoins réels de l'IES.

Cette méthode qui est en vigueur depuis quelques années pose problème dans la mesure où elle conduit à des insuffisances qui sont interprétées diversement comme des déficits ou des dépassements.

En tout état de cause, il est impératif que les besoins des IES soient connus dans la mesure où des questions se posent quant à l'attribution de ces montants. Est-elle faite sur la base des charges réelles d'enseignement, de la spécificité des formations ? D'autres questions se posent au-delà des problèmes soulevés à savoir : les cours sont-ils réellement dispensés ? Comment les heures supplémentaires sont-elles comptabilisées ? Ce sont là des questions qui méritent d'être débattues pour une meilleure orientation des heures supplémentaires (HS).

II. Objectif Général :

L'atelier vise à élaborer un cadre référentiel de la gestion des HS dans les IES.

2.1. Objectifs Spécifiques :

1. clarifier et/ou redéfinir les méthodes de comptabilisation des HS ;
2. mettre en place un cadre de gestion des enseignants permanents ;
3. mettre en place un dispositif concret de suivi de l'effectivité des cours ;
4. mettre en place un mécanisme efficace de gestion des locaux ;
5. déterminer les modalités de prise en charge des HS ;

2.2. Résultats attendus

1. les méthodes de comptabilisation des HS sont clarifiées et/ou redéfinies;
2. un cadre de gestion des enseignants permanents est mis en place ;
3. un dispositif concret de suivi de l'effectivité des cours en mis en place
4. un mécanisme efficace de gestion des locaux est mis en place ;
5. les modalités de prise en charge des HS sont déterminées.

III. Méthodologie

L'atelier sera organisé autour d'une plénière et de trois commissions sur les thématiques suivantes :

- ❖ **Plénière** : Etat des lieux des HS dans les IES et présentation d'un outil de gestion.
- ❖ **Commission 1** : Méthodes de comptabilisation et de prise en charge des HS.
- ❖ **Commission 2** : Cadre de gestion des enseignants permanents et de suivi de l'effectivité des cours
- ❖ **Commission 3** : Mécanisme efficace de gestion des locaux

Chaque commission travaillera sur la base de TDR spécifique et élaborera un rapport qui sera discuté en plénière.

IV. Livrable

L'atelier soumettra un rapport au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

V. Durée et lieu

L'atelier sera organisé pendant cinq (5) jours, du lundi 17 au vendredi 21 mai 2021 à la Cité universitaire de Kabala.

VI. Financement
Budget PADES.

Agenda de l'atelier

PLANNING DES ACTIVITÉS DE L'ATELIER SUR LA GESTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES
DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIQUES

Dates	Activités	Horaires	
	PREMIER JOUR		
17 mai 2021	Accueil et installation des participants	9h-10h	Maître de cérémonie
	Mot de bienvenue du Recteur de l'ULSHB	10h-10h10	Pr Idrissa S. TRAORE
	Lancement des travaux de l'atelier par Monsieur le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	10h10-10h30	Pr Amadou KEITA
	Présentation de l'état des lieux des heures supplémentaires dans les IES	10h30-11h	Pr Amadou OUANE
	Présentation de la Base de données de gestion des heures supplémentaires	11h-11h30	PADES
	PAUSE CAFE	11h30-11h45	
	Constitution de sous-commissions de travail	11h45-12h	Segal
	Travaux en sous-commissions	12h-13h30	Toutes les sous-commissions
	PAUSE DEJEUNER	13 h30-14h30	
	DEUXIEME JOUR		
18 mai 2021	Poursuite des travaux en commissions	09h30-13h30	Toutes les sous-commissions
	PAUSE DEJEUNER	13h30-14h30	
	TROISIEME JOUR		
19 mai 2021	Restitution des travaux de la commission I	9h-10h30	Pr Mamoudou COUMARE
	Restitution des travaux de la commission II	10h30-12h	
	Restitution des travaux de la commission III	12h-13h30	
	PAUSE DEJEUNER	13 h30-14h30	
	QUATRIEME JOUR		
20 mai 2021	Validation des avant-projets de résolutions et recommandations	9H30-11H30	Pr Amadou OUANE
	Elaboration d'un projet de rapport de l'atelier	11H30-13H30	Sous-commissions
	PAUSE DEJEUNER	13 h30-14h30	
21 mai 2021	Validation du rapport final de l'atelier	9H30-12H30	Segal
	Clôture de l'atelier	14h	Mr le Ministre

